

UNIVERSITE DE MONCTON

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 12 avril 1986 9h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

PRESENTS

Paul L. Bourque, président
 Louis-Philippe Blanchard
 Edèse Bujold
 Paul Castonguay
 Gérald Clavette
 Louis R. Comeau
 Adélarde Cormier
 Aubin Doiron
 François Duguay
 Donald Durant
 Georgia Gaudet
 Jeanne d'Arc Gaudet
 Gérald Goguen
 Léonard Goguen
 Diane Hachey

PRESENTS

Dollard LeBlanc
 Pierre-Paul Lévesque
 Estelle Mongeau
 Yvon Ouellette
 Jean-Guy Poitras
 Victor Raïche
 Léon Richard
 Diane Robichaud
 Paul-Emile Benoit, invité
 Normand Carrier, invité
 Médard Collette, invité
 Léonard J. LeBlanc, invité
 Louis Malenfant, invité
 Jean-Guy Rioux, invité
 Gilles Long, secrétaire

EXCUSES: Hervé Belzile, Fernand Landry, Paul Lavoie et Laurier
 Thibault

TABLE DES MATIERES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT.....	4
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION.....	4
3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE.....	4
4. CORRESPONDANCE.....	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-851207.....	4
7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL.....	5
(9.23) Centre d'information juridique communautaire	5
(9.24) Rideout vs Université de Moncton.....	5
(11.2) Maîtrise en service social.....	5
(11.5) Politique provinciale.....	8
(12) Modifications aux Statuts et règlements	8
(14) Comité de révision, procédure de sélection des cadres	8
(15.3) Résidence du CUM.....	8
(15.6) Prêts-bourses.....	8

8. RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-860411, CEX-860314 ET CEX-860131	9
9. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX	9
9.1 CEX-860411	9
9.1.1 Charte en français.....	9
9.1.2 Nominations: Doyen de la Faculté d'administration	9
9.1.3 Directrice de l'ENEF.....	9
9.1.4 Vice-doyenne de la Faculté des sciences sociales	9
9.1.5 CUSLM: Nomination.....	10
9.1.6 CUM: Congé d'études.....	10
9.1.7 Congé sans solde.....	10
9.1.8 Bourse d'études.....	11
9.1.9 Congé sans solde reporté.....	11
9.1.10 Résidences du CUM.....	11
9.1.11 CUSLM: Nomination.....	12
9.1.12 CUSLM: Congé sans solde.....	12
9.1.13 CUS: Centre de recherche et de développement de la tourbe	12
9.1.14 Congés d'études.....	14
9.1.15 Prévisions budgétaires 1986-87.....	14
9.2 CEX-860314	14
9.2.1 Calendrier des réunions.....	14
9.2.2 Congé sans rémunération.....	14
9.2.3 CUM: Nominations.....	14
9.3 CEX-860131	15
9.3.1 Comité consultatif sur le développement.....	15
9.3.2 Association sportive interuniversitaire de l'Atlantique (ASIA)	15
9.3.3 CUM: Nomination.....	16
9.3.4 Régime de rente des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton... 16	16
9.3.5 Convention - ATUM.....	16
9.3.6 Statut des vice-doyens.....	17
9.3.7 Congés d'études.....	18
9.3.8 Bourses d'études.....	18
10. COMITE DE REVISION, SELECTION DES CADRES: NOMINATION	18
11. LA LOI SUR L'UNIVERSITE DE MONCTON	19
13. SAC-860227: SUIVI	19
(19) Ecole de la foi	19
(20) Doctorats honorifiques	20
(21) Professeurs émérites	20
(22.2) Formation infirmière.....	20
(22.3) Financement de la recherche.....	20
(8.32) Programmes suspendus.....	20
(15) Centre de recherche en linguistique appliquée	20
(18) Conditions spécifiques aux programmes du CUS et du CUSLM	21
14. RAPPORT DU RECTEUR	21
12. PREVISIONS BUDGETAIRES 86-87	25
15. AFFAIRES NOUVELLES	31

16. PROCHAINE REUNION	31
18. CLOTURE	31
ANNEXE A (Maîtrise en service social)	32
ANNEXE B (Tableau relatif aux frais de scolarité)....	40

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9h10. Il souhaite la bienvenue à tous les membres spécialement aux nouveaux membres: Dr Aubin Doiron et Madame Diane Hachey. Les membres suivants se sont excusés: Hervé Belzile, Fernand Landry, Paul Lavoie et Laurier Thibault.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION Le Secrétaire donne

lecture de l'avis de convocation.

3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification; tout est dans l'ordre.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick.
Cette lettre reviendra à la rubrique 7.

4.2 Lettre de Paul Castonguay (1986 04 12) relative à son départ comme membre du Conseil des gouverneurs.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point à ajouter dans "Affaires nouvelles": - Frais de scolarité.

RESOLUTION 01-CGV-860412

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Adélarde Cormier

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote

unanime

ADOPTE.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-851207

Corrections:

A la page 10, rubrique 9.16, la promotion du professeur Harley D'Entremont au rang de professeur agrégé entre en vigueur à compter du 1er juillet 1985 au lieu du 1er juillet 1986.

A la page 24, rubrique "Jean-Guy Rioux", 3e phrase, il faut enlever "ainsi que l'Association des anciens et amis".

A la page 24, rubrique 16, 8e ligne, lire "Deuxième séance du Sénat..." au lieu de Première séance du Sénat...

RESOLUTION 02-CGV-860412

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que le procès-verbal CGV-851207 soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTE.

7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

(9.23) Centre d'information juridique communautaire

M. Léonard J. Leblanc explique que les démarches sont en route; le projet suit son cours normal. L'on a procédé à l'incorporation du Centre. Actuellement le Centre d'information juridique communautaire du NB reçoit des fonds.

(9.24) Rideout vs Université de Moncton

(Blanchard) Il y a eu une première rencontre le 3 janvier 1986, une deuxième rencontre était prévue pour le 17 mars. Il demande à M. LeBlanc de donner plus de détails.

(LeBlanc) En effet, il y a eu une session le 3 janvier où les avocats de l'Université de Moncton, de M. Rideout, du ministère de la Justice et de UNB se sont rencontrés. Ils avaient fixés la date de reprise de la session au 17 mars. Me Drapeau nous a téléphoné pour nous confirmer que M. Rideout annulait sa requête. La raison invoquée était que UNB venait de décider d'offrir le programme de MBA et que M. Rideout pourrait aller y suivre ce programme en anglais.

(11.2) Résolution 39 - Maîtrise en service social Léonard J.

LeBlanc fait rapport.

M. le Secrétaire donne lecture de deux lettres relatives à la maîtrise en service social.

- Lettre de Néré St-Amand (1986 04 08);
- Lettre de Elide Doiron, président et de Irène Cormier, vice-présidente de l'Association des travailleurs sociaux du NB (1986 04 08).

(Le rapport de Néré St-Amand est distribué à tous les membres).
(Voir annexe A).

(Rioux) Pour faire la maîtrise en service social, les étudiants de notre région doivent aller soit à Sherbrooke ou à Laval. L'Université de Moncton gradue environ 50 étudiants au baccalauréat en service social.

Il favorise la deuxième formule. Le gouvernement du NB est favorable à ce que les francophones continuent d'étudier tout en demeurant sur le marché du travail. Le gouvernement accorderait priorité à l'Université de Moncton au lieu de les envoyer à l'extérieur.

Quelle priorité veut-on donner à ce programme? Si ce n'est pas une priorité, qu'on arrête d'en parler. Nous avons reçu beaucoup de lettres des travailleurs sociaux pour remettre au Président du Conseil des gouverneurs.

(Collette) Le Comité du budget fera rapport au Conseil des gouverneurs. Ce Comité n'invente pas de nouveaux programmes. Il est sage de ne pas implanter de nouveaux programmes. Si on implante ce programme, il faudra couper ailleurs. Le Comité du budget ne décide rien, il recommande.

(Hachey) Il y a huit demandes officielles. C'est un dossier qui traîne depuis plusieurs années. Il est important de s'y attarder et de prendre une bonne décision.

(Castonguay) Quel est le coût pour la formule traditionnelle? Y a-t-il une autre formule? Combien faut-il d'étudiants pour rentabiliser ce programme?

(Collette) Le coût estimé est de 110 000\$ à 120 000\$ par année. Pour que ce programme soit rentable, il faudrait 100 étudiants (nouveaux étudiants). En ce qui concerne les subventions, il faut attendre environ 6 ans pour avoir le plein effet.

(Castonguay) Pour les programmes qui sont présentement offerts au 2e cycle, est-ce que le coût de financement est examiné à chaque année? Ou prévoit-on le faire?

(Collette) Une étude se fait présentement pour tous les programmes de l'Université.

(Castonguay) La raison qui semble retarder l'implantation de ce programme est le contexte économique. Peut-on promettre de l'implanter dès 1987?

(Collette) La recommandation incluse dans le projet est de remettre l'implantation de la MSS d'une année.

(G. Gaudet) Pousser avec la formule déconcentrée. Il aimerait étudier cela plus en profondeur. On ne devrait pas se servir du prétexte de la formule de livraison pour remettre cette décision.

Les nouveaux étudiants: ce sera des étudiants qui ne sont pas ici, ou qui ne s'orienteraient pas dans d'autres programmes à l'Université. Il croit qu'il y aura un certain nombre d'étudiants. Il endosse l'idée de Jean-Guy Rioux et croit qu'il est temps que ça marche.

(LeBlanc) Il n'est pas question de la qualité du programme. La recommandation du Comité du budget n'est pas basée sur la formule, elle est basée sur les moyens de l'Université d'offrir le programme ou pas. C'est une décision du Conseil et c'est une question de budget et non de programme.

(Bourque) L'incidence économique est très importante. A quelle date sort le budget?

(Collette) Nous n'avons pas reçu les subventions du Gouvernement. C'est pourquoi le budget n'est pas prêt.

(Bourque) Devrait-on remettre la décision à juin?

(LeBlanc) Ce ne serait pas trop tard mais ce serait la limite car la demande est déjà à la CESP. Elle n'a cependant pas encore été approuvée. Les admissions faites sont conditionnelles.

(Carrier) Aimerais qu'on reste uniforme avec les autres programmes du 2e et 3e cycle. Il opte pour l'option centralisée à Moncton.

A la page 7 du rapport, section B, 2) Services de bibliothèque: pourquoi 75,000\$ au CUS et CUSLM et rien à Moncton?

(LeBlanc) Parce que dans le rapport on parle de dépenses additionnelles prévues pour Moncton si le programme est implanté.

(L. Goguen) Aimerais savoir si le Conseil croit ou pas à ce programme? L'impact sur une affaire sociale est importante. Il faut trouver où prendre ces 110 000\$. Il se dit prêt à trouver où on devrait les prendre (coupure de postes administratifs).

RESOLUTION 03-CGV-860412

Il est proposé par Léonard Goguen et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Que le Conseil des gouverneurs entérine la décision de la mise en place de la maîtrise en service social au Centre universitaire de Moncton, et ce dès juillet 1986."

(Comeau) Nous pouvons donner une direction politique. Il est difficile pour nous dans la spécificité d'être contre la proposition.

(G. Gaudet) Il faut considérer la situation économique. Lorsque le gouvernement aura décidé des subventions, le Comité du budget pourrait approuver ou non si la situation le permet ou si elle ne le permet pas.

(LeBlanc) La question posée est une question d'ordre financier. Nous sommes devant un projet, un élément du budget. Il est difficile de décider sur une partie du projet seulement. Prendre cette décision aujourd'hui ou en juin, ça ne dérange pas, parce qu'il faut attendre la réponse de la CESP.

(Ouellette) Il est difficile de décider aujourd'hui parce que nous n'avons pas encore reçu le budget. On ne prend pas une décision à l'aveuglette. Il suggère de "tabliser" cette proposition.

(Collette) Il suggère de retarder d'un an l'implantation de tous nouveaux programmes. Au départ nous avons un déficit de 6 000 000\$. Nous avons couper tous les nouveaux projets et encore il nous reste un déficit prévu de 700 000\$.

RESOLUTION 04-CGV-860412

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé Adélarde Cormier

"Que la résolution 03-CGV-860412 soit déposée jusqu'à la prochaine réunion."

Vote Pour 23 Contre 2 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 05-CGV-860412

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Georgio Gaudet

"Que le rapport de Léonard J. LeBlanc soit reçu."

Vote unanime ADOPTE.

(11.5) Résolution 42 - Politique provinciale

(Blanchard) Le Comité est à peu près formé. Nous serons en mesure de procéder. On devrait avoir un rapport intérimaire à la prochaine réunion.

(12) Modifications aux Statuts et règlements

(Long) Une copie révisée des Statuts et règlements sera prête pour la réunion de juin prochain.

(14) Comité de révision, procédure de sélection des cadres

(Long) Nous serons également en mesure de régler cette question à la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs.

(15.3) Résidence du CUM

(Collette) Nous n'avons pas reçu de subvention, donc le projet est remis a plus tard. C'est un projet qui ne s'autofinance pas.

(Hachey) Cet été la FEUM a fait une demande de projet "Défi 86" pour trois chercheurs afin de trouver une formule à adopter pour trouver des logements. Ils travailleront de pair avec le Service de logement.

(15.6) Résolution 54: Prêts-bourses

(Blanchard) Une discussion a été amorcée avec les trois centres. Rencontre des trois responsables de l'aide financière pour amorcer la question des prêts-bourses. Ce travail avance. Il espère avoir une rencontre avec les responsables du gouvernement.

8. RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-860411, CEX-860314 ET CEX-860131

RESOLUTION 06-CEX-860412

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que les procès-verbaux soient reçus."

Vote unanime ADOPTE.

9. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX

9.1 CEX-860411

9.1.1 Charte en français

Vous avez reçu une copie. Le travail a été fait par Me Adélarde Savoie et est rendu à Frédéricton.

9.1.2 Nominations

Doyen de la Faculté d'administration

RESOLUTION 07-CGV-860412

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Léonard Goguen

"Que Jean-Claude Ladouceur soit nommé doyen de la Faculté d'administration avec un mandat régulier de cinq ans allant du 1er juillet 1986 au 30 juin 1991 ."

Vote unanime ADOPTE.

9.1.3 Directrice de l'ENEF

RESOLUTION 08-CGV-860412

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Paul Castonguay

"Que Colette Martin soit nommée directrice de l'Ecole de nutrition et d'études familiales avec un mandat régulier de cinq ans allant du 1er juillet 1987 au 30 juin 1992 et que Soeur Auréa Cormier soit nommée directrice par intérim avec un mandat d'un an, soit du 1er juillet 1986 au 30 juin 1987."

Vote unanime ADOPTE.

9.1.4 Vice-doyenne de la Faculté des sciences sociales

RESOLUTION 09-CGV-860412

Il est proposé par Gérald Goguen et appuyé par Yvon Ouellette

"Que Alice Breau soit nommée vice-doyenne de la Faculté des sciences sociales avec un mandat d'un an soit du 1er juillet 1986 au 30 juin 1987."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 10-CGV-860412

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que l'Université considère les sept années en administration de Madame Alice Breau (trois comme directrice de département plus quatre années comme vice-doyenne) comme l'équivalent d'un mandat régulier de vice-doyen pour fin d'admissibilité à un congé sabbatique à la fin de son mandat."

Vote unanime ADOPTE.

9.1.5 CUSLM: Nomination

RESOLUTION 11-CGV-860412

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Gérald Clavette

"Que Ronald Pettigrew soit nommé directeur des Services pédagogiques avec un deuxième mandat de cinq ans, allant du ter juillet 1986 au 30 juin 1991."

Vote unanime ADOPTE.

9.1.6 CUM: Congé d'études

RESOLUTION 12-CGV-860412

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Yvon Ouellette

"Qu'un congé d'études avec bourse de 8 000\$ soit accordé à la professeure Denise Fortin (Département des fondements et ressources humaines en éducation) pour l'année universitaire 1986-87, à la condition qu'elle ait complété toutes les exigences de son contrat avec l'Université.

Si la Professeure n'a pas complété toutes les exigences de son contrat au plus tard le 31 août 1986, elle cessera d'être à l'emploi de l'Université à compter du ter septembre 1986."

Vote Pour 22 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

9.1.7 Congé sans solde

RESOLUTION 13-CGV-860412

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Gérald Clavette

"Que l'Université accorde un congé sans solde au professeur Sadek Eid (École de génie) pour l'année universitaire 1986-87, aux conditions suivantes:

- a) Que le Professeur s'engage à être de retour au Centre universitaire de Moncton le 1er juillet 1987; s'il n'est pas de retour à ladite date, qu'il ne soit rémunéré qu'à partir de la date de son retour à Moncton;
- b) Que son retour au Centre universitaire de Moncton ne soit pas plus tard que le 1er août 1987, à défaut de quoi son contrat se terminera;

"ATTENDU que le nombre d'appartements est limité,

ATTENDU que, selon la Commission des droits de la personne, la politique existante n'entrave pas les droits de la personne,

ATTENDU que la politique de l'Université de Moncton correspond à celle des autres universités des provinces Maritimes,

Que la politique existante de l'Université soit maintenue et que l'on continue à privilégier les couples d'étudiants mariés."

Vote unanime ADOPTE.

9.1.11 CUSLM: Nomination

RESOLUTION 18-CGV-860412

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Donald Durant

"Que, reconnaissant que les années de service de Guy Lefrançois depuis 1983 équivalent à des années de travail d'un bibliothécaire, Guy Lefrançois soit promu au rang de bibliothécaire II à partir du 1er juillet 1986."

Vote unanime ADOPTE.

9.1.12 CUSLM: Congé sans solde

RESOLUTION 19-CGV-860412

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Yvon Ouellette

"Que, attendu que l'on a refusé récemment pareille demande à des employés de l'Université, la demande d'un congé sans solde de trois ans faite par Normand Corno soit refusée parce qu'elle n'est pas jugée dans l'intérêt de l'Université."

Vote Pour 20 Contre 0 Abstentions 3 ADOPTE.

9.1.13 CUS: Centre de recherche et de développement de la tourbe

RESOLUTION 20-CGV-860412

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Pierre-Paul Lévesque

"Que l'Université de Moncton effectue les démarches nécessaires pour créer un Centre de recherche et de développement de la tourbe selon les dispositions suivantes:

1. L'Université ne sera pas propriétaire de cette entité légale.
2. Les représentants de l'Université sur le Conseil d'administration du CRDT ne seront pas majoritaires.
3. L'édifice construit sur les terrains de l'Université demeure la propriété de l'Université.

4. La Corporation (CRDT) défraiera les coûts directs d'entretien, possiblement sous forme de loyer.
5. L'Université, moyennant compensation, pourrait s'occuper de la comptabilité pour la corporation (CRDT).
6. La nouvelle corporation (CRDT) aura son propre compte en banque, ses chèques, ses budgets, etc.
7. L'Université pourra négocier des prêts de services ou de ressources humaines avec le CRDT.
8. Le Conseil d'administration du CRDT serait constitué comme suit:
 - 2 représentants de l'Université de Moncton
 - 1 représentant du gouvernement provincial
 - 1 représentant du gouvernement fédéral
 - 1 représentant de la Commission du développement économique
 - 1 représentant en provenance d'une institution privée reconnue au Nouveau-Brunswick
 - 2 représentants du secteur privé non impliqués dans le secteur de la tourbe (EX. comptable, ingénieur, avocat, etc.)

Les propriétaires d'usine d'exploitation ou de transformation de la tourbe deviennent membres de la corporation en payant un membership et élisent deux de leurs membres au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration sera donc composé de 10 membres ayant droit de vote. Le coordonnateur du CRDT agira à titre de personne ressource."

AMENDEMENT

RESOLUTION 21-CGV-860412

Il est proposé par Léonard Goguen et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Au point 8, lire 2 représentants de l'Université de Moncton, dont un professeur actif en recherche."

Vote	Pour 5	Contre 15	Abstention 1	REJETE.
------	--------	-----------	--------------	---------

Vote sur la résolution 20-CGV-860412

Vote	Pour 20	Contre 0	Abstentions 2	ADOPTÉ.
------	---------	----------	---------------	---------

RESOLUTION 22-CGV-860412

Il est proposé par Léonard Goguen et appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet

"Que l'un des deux représentants de l'Université de Moncton sur le Conseil d'administration soit un professeur actif en recherche."

Vote	Pour 14	Contre 2	Abstentions 2	ADOPTÉ.
------	---------	----------	---------------	---------

9.1.14 Congés d'études

RESOLUTION 23-CGV-860412

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Georgio Gaudet

"Qu'un congé d'études ou de perfectionnement soit accordé aux professeurs Bernard Nadeau et Jeanne d'Arc Gaudet afin de poursuivre des études au niveau du Certificat en enseignement de la bureautique à l'Université de Montréal pour la période de mai à août 1986 avec une aide financière de 50% des frais afférents jusqu'à concurrence de 900\$, conformément aux conditions de l'article CP 11.04 de l'entente collective présentement en vigueur au CUS."

Vote unanime ADOPTE.

9.1.15 Prévisions budgétaires 1986-87

Ce point est reporté à la rubrique 12 de l'ordre du jour, avec le consentement unanime de l'assemblée.

9.2 CEX-860314

9.2.1 Résolution 03: Calendrier des réunions

RESOLUTION 24-CGV-860412

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Paul Castonguay

"Après discussion et compte tenu des implications financières et des contraintes de temps, que le calendrier des réunions 1986 ne soit pas modifié."

Vote Pour 22 Contre 0 Abstention 1 ADOPTE.

9.2.2 Congé sans rémunération

RESOLUTION 25-CGV-860412

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Edèse Bujold

"Qu'en vertu de l'article AS 4 de la convention collective entre l'APCUS et l'Université, et tenant compte des objectifs visés par cet article, qu'un congé sans rémunération soit accordé au professeur Egbert McGraw pour la période du 1er juillet 1986 au 30 juin 1987.

Vote unanime ADOPTE.

9.2.3 CUM: Nominations

RESOLUTION 26-CGV-860412

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Donald Durant

"Que le professeur Lawrence Olivier soit nommé directeur du Département de science politique pour un mandat régulier de 3 ans, allant du 1er juillet 1986 au 30 juin 1989."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 27-CGV-860412

Il est proposé par Léonard Goguen et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le professeur Donald Brine soit nommé directeur du Département d'apprentissage et enseignement pour un mandat régulier de 3 ans, allant du ter juillet 1986 au 30 juin 1989."

Vote unanime ADOPTE.

9.3 CEX-860131

9.3.1 Comité consultatif sur le développement

RESOLUTION 28-CGV-860412

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Adélarde Cormier

"De nommer les personnes suivantes pour satisfaire à la rubrique "5 membres nommés par le Conseil des gouverneurs":

Deux du Sud-Est Claude Savoie Bernard Cyr

Un du Nord-Est Basile Roussel

Un du Nord-Ouest Jean-Marc Lafontaine

Un en dehors de ces régions N..."

Vote unanime ADOPTE.

9.3.2 Association sportive interuniversitaire de l'Atlantique (ASIA)

RESOLUTION 29-CGV-860412

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que l'Université de Moncton déclare sa volonté de participer dans la nouvelle structure proposée pour l'Association sportive interuniversitaire de l'Atlantique (ASIA), et qu'elle autorise le Recteur ou son mandataire à signer tout document à cet effet, incluant les documents d'incorporation, à siéger au bureau de direction proposé, à agir au nom de l'Université dans les questions qui ont trait aux changements proposés."

(L. Goguen) Demande plus d'explications?

(Blanchard) Il s'agit des universités qui participent aux sports interuniversitaires dans les provinces de l'Atlantique. Sur 20 institutions qui font partie de l'AUA, seulement 10 ou 11 participent aux sports interuniversitaires.

Vote unanime ADOPTE.

(Castonguay) Informe l'assemblée que la bannière (Volleyball) est seulement en anglais dans le gymnase du CEPS.

(Blanchard) Il gardera un oeil vif sur cette omission.

9.3.3 CUM: Nomination

RESOLUTION 30-CGV-860412

Il est proposé par Léonard Goguen et appuyé par Louis R. Comeau •

"Que le professeur Renaud LeBlanc soit nommé directeur par intérim du Département de psychologie avec un mandat de six mois, soit du 1er janvier 1986 au 30 juin 1986."

Vote unanime ADOPTE.

9.3.4 Régime de rente des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton

RESOLUTION 31-CGV-860412

En vertu de l'article 4 du règlement du régime de rentes des professeurs et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton et tenant compte des critères et des objectifs visés par ce règlement, il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Léonard Goguen

"Que le Conseil adopte l'avenant no. 9 qui a été proposé par le Comité du régime de rentes lors de la réunion tenue le 20 janvier 1986."

Vote unanime ADOPTE. Avenant

no. 9

Le présent avenant fait partie intégrante des règlements du régime de rentes des professeurs et bibliothécaires professionnels de l'Université de Moncton.

L'article 7.02 est annulé et remplacé par ce qui suit:

7.02 Pour tout participant actif ou en congé autorisé au 1er janvier 1984, la rente créditée à la date d'entrée en vigueur (i.e.: le 1er janvier 1975) est égale à 2% du salaire cotisable au 1er janvier 1984 multiplié par le nombre total d'années de services créditées dans le présent régime avant le 1er janvier 1975 plus le nombre d'années de services créditées dans le régime antérieur, s'il y a lieu.

La présente modification n'aura pas pour effet de réduire la rente créditée d'un participant pour le service rendu avant le 1er janvier 1975.

Cet avenant entre en vigueur à compter du 1er janvier 1984.

Le bilan du 31 décembre 1983 indique que les améliorations coûteront 635 208\$ du surplus accumulé de 748 761\$.

9.3.5 Convention - ATUM

RESOLUTION 32-CGV-860412

Il est proposé par Gérald Goguen et appuyé par Adélarde Cormier

"Que le Conseil adopte la convention collective entre l'Association des techniciens de l'Université de Moncton et

l'Université, offre faite à la table des négociations et acceptés par les membres de l'ATUM le 24 janvier 1986."

Vote unanime ADOPTE.

9.3.6 Statut des vice-doyens

RESOLUTION 33-CGV-860412

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Léonard Goguen

"En accord avec la résolution 17-CGV-841208 par laquelle l'étude de l'article 5 de l'annexe F était reportée, que le Conseil des gouverneurs adopte la proposition suivante:

Article 5

Qu'un maximum de deux congés sabbatiques par année soient accordés aux vice-doyens et aux directeurs d'écoles intégrées qui en font la demande à la fin de leur mandat régulier, à la condition qu'ils comptent au moins six années consécutives de service et que leur plan d'études soit approuvé par leur doyen et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Dans l'éventualité qu'un trop grand nombre de vice-doyens et directeurs d'écoles intégrées fassent la demande, l'Université pourra reporter le(s) congé(s) pour un maximum de deux ans (3 années après la fin du mandat)."

(Poitras) Distinction entre doyen et directeur d'école. Avec cette procédure, il craint qu'il y ait du favoritisme pour le vice-doyen.

(Malenfant) Il y a possibilité qu'un vice-doyen et qu'un directeur d'école d'une même faculté demandent un congé en même temps. Les deux candidats seraient amenés à discuter et s'il n'y avait pas entente, quelqu'un d'autre trancherait la question.

(L. Goguen) Se dit en faveur de la résolution. Le professeur qui devenait vice-doyen ou directeur d'une école intégrée était entre deux chaises. La situation n'était pas claire pour les congés sabbatiques. Cela encouragera les professeurs à prendre des postes administratifs.

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 34-CGV-960412

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Castonguay

"Que la personne qui est ou qui a été vice-doyen et qui obtient un congé sabbatique reçoive en plus de 75% de son salaire de professeur en cours 4% additionnel de ce même salaire pour chacune des années de service à titre de vice-doyen, jusqu'à concurrence de 20%;

Si son mandat prend fin avant la date prévue, que le vice-doyen puisse bénéficier de ces années passées à l'administration dans la comptabilisation du nombre d'années le rendant éligible à un congé sabbatique (17.02.02 de la convention collective ABPUM)."

Vote unanime ADOPTE.

9.3.7 Congés d'études

RESOLUTION 35-CGV-860412

Il est proposé par Gérald Goguen et appuyé par Gérald Clavette

"Qu'un congé d'études de deux ans avec bourse de 8 000\$ par année soit accordé au professeur Gilbert Grondin (Ecole de génie) pour les années universitaires 1986-87 et 1987-88 à la condition qu'il s'engage à revenir à l'Université pour une période d'au moins quatre ans à la fin dudit congé.

Qu'un congé d'études de deux ans (sans solde) non renouvelable soit accordé au professeur Jean-Claude Desruisseaux (Département de psychologie) pour les années universitaires 1986-87 et 1987-88.

Qu'un congé d'études d'un an (sans solde) soit accordé à la professeure Odette Snow (Ecole de droit) pour l'année universitaire 1986-87."

Vote unanime ADOPTE.

9.3.8 Bourses d'études

RESOLUTION 36-CGV-860412

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Georgio Gaudet

"Qu'une bourse d'études de 8 000\$ soit accordée au professeur Roger Bilodeau (Ecole de droit) pour lui donner la possibilité de poursuivre ses études de maîtrise en droit pendant l'année universitaire 1986-87, à la condition qu'il s'engage à revenir par la suite à l'Université de Moncton pour deux ans comme professeur de droit si au 1er juillet 1987 l'Université a besoin de ses services. Si au retour, l'Université présente au candidat une offre d'emploi comme professeur et qu'il la refuse, il devra alors rembourser ladite somme de 8 000\$."

Vote unanime ADOPTE.

(Richard) Quel a été le coût du cas Rideout pour l'Université de Moncton?

(Collette) Nous avons reçu une facture de l'avocat de l'ordre de 11 400\$.

(LeBlanc) On essaie de récupérer cet argent du Conseil canadien du développement social.

(Poitras) Y a-t-il eu des suites à la proposition positive du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil ^{positive} 23)?

(Blanchard) Encore à l'étude, la question sera amenée à la prochaine réunion.

10. COMITE DE REVISION, SELECTION DES CADRES: NOMINATION

En remplacement de François Duguay qui termine ses études cette année.

RESOLUTION 37-CGV-860412

Mise en candidature:

Diane Hachey Proposeure: Jeanne d'Arc Gaudet

Vote unanime ADOPTE.

M. le Président proclame l'élection de Diane Hachey au Comité de révision, sélection des cadres.

11. LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

RESOLUTION 38-CGV-860412

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Gérald Goguen

"Que le document "La Loi sur l'Université de Moncton" soit déposé."

Vote unanime ADOPTE.

La rubrique 12 sera discutée après la rubrique 14.

13. SAC-860227: SUIVI

(19) Ecole de la foi

(LeBlanc) Aux dernières nouvelles, l'Ecole cherche à s'incorporer. Ce qu'on veut de l'Université: s'inscrire par le biais de l'Education permanente à certains cours de sciences religieuses. Il y aura un représentant de l'Université sur le Conseil d'administration. La proposition doit être ratifiée par le Conseil des gouverneurs.

(Gaudet) Est-ce que c'est un mouvement existant avec une certaine crédibilité qui veut s'accrocher à quelque part?

(LeBlanc) Oui, c'est bien le cas. Il existe un projet semblable à l'Université de Sherbrooke. Ici, ce projet se rapproche de l'Institut du mouvement coopératif.

(L. Goguen) Est-ce que ce sera une Ecole avec un siège social à l'intérieur des cadres de l'Université?

(LeBlanc) Il n'est pas prévu que le siège social soit à l'intérieur de l'Université.

RESOLUTION 39-CGV-860412

Il est proposé par Louis R. Comeau et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le Conseil entérine la décision du Sénat quant à l'affiliation entre l'Ecole de la foi des diocèses catholiques francophones des Maritimes et l'Université de Moncton, selon les termes définis en page 5 du document 14 du SAC-860227, pourvu que cette affiliation n'entraîne aucune contribution financière directe, de la part de l'Université, à l'établissement ou au fonctionnement de ladite Ecole."

Vote unanime ADOPTE.

(20) Doctorats honorifiques

M. le Recteur informe les membres qu'un doctorat honorifique sera accordé aux personnes suivantes:

CUS - 11 mai 1986

Patrice Blanchard Administration publique

CUSLM - 12 mai 1986

S. Anne-Marie Savoie Education

CUM - 17 mai 1986

Juge Allen Babineaux Droit

Mgr Donat Chiasson Sciences religieuses

Camille Sandorfy Sciences

(21) Professeurs émérites

M. Blanchard informe les membres que les professeurs Jean Cadieux et Louis Marcel Daigle seront élevés au rang de professeur émérite.

(22.2) Formation infirmière

(LeBlanc) La proposition a été déposée, il n'y a donc aucune suite à donner.

(22.3) Financement de la recherche

(LeBlanc) Le Comité du budget a tenu compte de cette résolution.

(8.32) Programmes suspendus

RESOLUTION 40-CGV-860412

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Georgio Gaudet

"Que le Conseil entérine la résolution du Sénat c'est-à-dire aucune nouvelle admission pour septembre 1986. Suspension pour une période indéfinie des programmes suivants: Mineur en vêtement-textiles, Certificat en vetement-textiles et Maîtrise ès sciences (mention vêtement-textiles)."

Vote unanime ADOPTE.

(15) Centre de recherche en linguistique appliquée

(LeBlanc) C'est une proposition venue de la Faculté des arts.

RESOLUTION 41-CGV-860412

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Edèse Bujold

"Attendu que le Secrétariat d'État a accordé à l'Université de Moncton une subvention de 500 000\$ pour la mise sur pied d'une unité d'enseignement et de recherche en linguistique

- Rencontre avec le Premier ministre, M. Hatfield, pour le sensibiliser aux problèmes de financement, des étudiants et de l'Université de Moncton. La raison d'être de chaque Centre, avec chacun leur rôle.
- En janvier, mission en France: Poitiers, Paris et Nancy. Dossier en sciences administratives et du Common Law.
- Participation à l'organisation du Sommet de la francophonie, une journée passée à Frédéricton avec les sous-ministres. La prochaine rencontre prévue au Québec sera en 1988. Il compte bien y participer.
- Visites dans les régions des provinces Maritimes pour susciter et encourager les étudiants à poursuivre leurs études en français, mousser la culture francophone.
- Réunion de l'AUA à Halifax. Rapport de la Commission royale d'enquête qui a soulevé l'intérêt; elle mettait en cause l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.
- A reçu le Ministre fédéral, M. Benoit Bouchard, avec sa délégation. Il doit revenir au courant de l'été.
- Accueil du nouveau consul de France à Moncton, M. Alain Sicé.
- Rencontre de l'AUCC. Thème: problème de la recherche.
- Rencontre, après Chéticamp et l'Ile du Prince-Edouard, à Bathurst, Caraquet, Campbellton. Encourage les étudiants à venir à l'Université ou du moins à poursuivre les études.
- Mission en Martinique. Rencontre du Recteur de l'Université des Antilles-Guyanne. Intérêt soutenu pour l'Acadie. Rencontre du président de CIRECA. Il y a une jeune martiniquaise qui souhaite venir ici comme étudiante ainsi qu'un professeur, pour une session.
- Hier il rencontrait le Ministre fédéral, M. André Bissonnette, ce fut une rencontre brève. Il l'a invité à revenir.
- Hier soir, rencontre avec un groupe d'étudiants. Il profite de l'occasion pour remercier les membres du Comité exécutif d'être venus à cette rencontre.

LEONARD J. LEBLANC, VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT ET A LA RECHERCHE

Deux principaux dossiers à l'étude:

- Le projet d'évaluation et appréciation des programmes existants. C'est un projet initié en vue de faire une évaluation de chaque programme de 1er cycle. Le travail s'est continué. Préparation des outils (19 critères) afin de bien évaluer chaque programme. Intention d'évaluer les attentes du milieu et de façon générale comme par exemple, auprès des membres du Conseil, du Sénat et des gens de l'extérieur, pour en arriver à un accord pertinent.
- Le deuxième grand dossier est celui du Comité d'étude de la formation générale. Le Sénat a approuvé 9 objectifs de la formation générale, afin de définir et préciser les objectifs à atteindre. A l'automne, sensibilisation

en envoyant un questionnaire aux responsables des programmes des trois centres. Un colloque d'une journée a eu lieu avec des gens de l'extérieur (Ottawa), avec expérience dans le secteur privé. Ce fut une journée réussie et spectaculaire, reconnue par le Sénat. Il faut mettre à profit l'approche collégiale.

LOUIS MALENFANT, VICE-RECTEUR AUX RESSOURCES HUMAINES ET AUX AFFAIRES ETUDIANTES

Plusieurs dossiers ont retenu son attention:

- Évaluation des cours par les étudiants. Invitation faite aux professeurs de faire évaluer leurs cours. La majorité des professeurs font déjà évaluer leur cours, mais pas tous. Intérêt à travailler sur d'autres évaluations.
- Prévoit poursuivre sa démarche pour la pédagogie universitaire.
- Travail commencé sur l'évaluation des cadres; dossier proche de celui du Comité de sélection des cadres.
- Dossier sur la liberté d'expression. Deux rapports ont été préparés. L'Université a donné suite, à ce jour, aux quatorze premières recommandations.
- Classification des techniciens. Devrait être terminée vers la fin mai.
- Formation globale. Préparation d'un document à réflexion qui devrait être terminé dans environ trois semaines.
- Comité du budget. Y a siégé pour la première fois.
- A entamé le mécanisme de communication avec les associations. Réunion quadripartite avec les associations.
- Un document sur le harcèlement sexuel est à l'étude.
- Pour les étudiants, le Comité central des bourses s'est réuni.
- Sur la question des prêts-bourses, formule provinciale; il y a un travail à faire afin de faire des suggestions au gouvernement.

MEDARD COLLETTE, VICE-RECTEUR A L'ADMINISTRATION

- A consacré beaucoup de temps au Comité du budget du CUM, CUS et CUSLM.
- Participe à la préparation du plan triennal, à soumettre à chaque année a la CESPM.
- Une étude de l'utilisation des espaces faite par une firme de Toronto. Elle est presque complète; l'on devrait recevoir un rapport final sous peu.
- Côté bibliothèque, rapport sur les espaces.

NORMAND CARRIER, VICE-RECTEUR DU CUSLM

- Cette année, 440 inscriptions. L'an prochain (86-87), l'on prévoit dépasser légèrement ce chiffre. Le seuil de rentabilité est de 400 étudiants. Le climat est bon, les relations entre professeurs, étudiants et employés sont bonnes. Nous voulons au cours des cinq prochaines années améliorer ce qu'on a et améliorer la qualité de vie au CUSLM.
- Concernant les sciences forestières, M. LeBel est en train de monter un excellent programme de foresterie. Cette année nous avons 31 inscriptions. De 18 à 20 étudiants pourront continuer. Nous avons reçu 33 demandes d'admissions pour 1986-87. Concernant l'embauche de professeurs. Nous avons reçu 27 ou 28 candidatures; 20 possèdent le doctorat. Il faudra choisir et les deux critères sur lesquels nous allons nous baser sont les qualités de pédagogue et la recherche. Lorsque le programme sera en pleine marche, nous devrions avoir 9 professeurs à temps complet.
- Concernant la construction, la structure d'acier est montée. A la mi-septembre, l'on devrait entrer dans les locaux.

JEAN-GUY RIOUX, VICE-RECTEUR AU CUS

- Le but premier du Centre international d'exploitation des océans est d'aider les pays qui ont des zones maritimes à administrer lesdites zones. Ils nous ont demandé de soumettre une proposition de programme. Ce qui sera fait en mai. Au certificat d'études en halieutique, nous pourrions recevoir une dizaine d'étudiants. On dit que nos chances sont bonnes.
- Le personnel et le secteur des sciences du secrétariat organisent deux journées de perfectionnement, les 25 et 26 avril prochains.
- Les 5, 6 et 7 mai prochains, journées pédagogiques. Il encourage les professeurs à venir à ces journées de perfectionnement.
- Nous avons reçu la visite du Recteur afin qu'il rencontre l'exécutif de chaque association.

GILLES LONG, SECRETAIRE GENERAL

- Les collations des diplômes 1986:
 - le 10 mai au CUS
 - le 11 mai au CUSLM
 - le 17 mai au CUM
- Nous sommes présentement à préparer le Répertoire 86-88.
Toutes les données sont sur ordinateur; la composition se fait ici. Nous allons à l'extérieur pour l'impression seulement.
- Les demandes d'admissions. A peu près la même chose que l'an passé à pareille date.

Le Recteur informe les membres qu'il a confié à Paul-Emile Benoit la tâche de préparer un rapport annuel. Nous aurons plus de détails à la prochaine réunion.

12. PREVISIONS BUDGETAIRES 86-87

M. Collette informe les membres qu'il aurait aimé présenter le budget, mais le gouvernement ne nous a pas encore fait connaître les subventions pour la prochaine année. La CESPM recommande 4.2%; la Nouvelle-Ecosse a reçu 3%.

La situation au CUM est la même qu'au CUS et CUSLM. Le processus de préparation du budget commence à l'automne, la compilation se fait après Noël.

Si on acceptait toutes les demandes, nous aurions un déficit de 6 400 000\$. La CESPM tolère un déficit maximum de 400 000\$. Pour le CUM, nous prévoyons un déficit.

Dans les demandes budgétaires, il y eu une demande de 27 professeurs plus 13 autres postes. Au lieu de 40 nouveaux postes, nous suggérons d'en couper une dizaine. Après tout cela, nous aurons encore un déficit de 700 000\$ s'il n'y a pas d'augmentation des frais de scolarité.

Nos gros revenus sont les subventions gouvernementales. 75% des dépenses est en salaire. Il croit que tout le monde devra se mettre ensemble, il y aura des choix difficiles à faire.

Il faudra attendre pour avoir un rapport définitif.

RESOLUTION 42-CGV-860412

Il est proposé par Gérald Clavette et appuyé par Gérald Goguen

"Si le budget n'a pu être établi avant la fin du mois d'avril, que l'administration soit autorisée à faire les dépenses courantes nécessaires d'ici à l'adoption dudit budget."

Vote unanime ADOPTE.

Discussion sur la résolution 18-CEX-860411

"Le Comité exécutif recommande au Conseil de lui déléguer l'autorité d'établir les prévisions budgétaires 1986-87 et de déterminer tous les frais."

(Collette) La raison est qu'on est en train de publier un annuaire et il faut y inscrire les frais. Une autre solution serait de convoquer une réunion spéciale du Conseil.

(L. Goguen) Sachant l'importance du budget, il se sent inconfortable de donner toute l'autorité à l'exécutif. On devrait considérer d'autres alternatives soit avancer la prochaine réunion du Conseil et d'avoir une réunion spéciale du Conseil. C'est important pour les professeurs et les étudiants.

(Bourque) En assumant que nous recevrons 4%, qu'arrive-t-il?

(Collette) Nous assumerons un déficit de 700 000\$ de déficit. Où allons-nous aller chercher l'argent? Si on n'augmente pas les frais de scolarité, nous devons aller à la Banque.

(Collette) Deux ans passés, il y a eu un gel des salaires et ce qui est budgété est presque du 0%.

(Clavette) Quand allez-vous avoir les informations?

(Collette) Pas de dates d'assurer. Il assume que d'ici à deux semaines il aura l'information.

(Raïche) Différence: 0% ici ne veut pas dire 0%.

(Collette) Pour le corps professoral ça équivaut à 2%; changement d'échelle, d'étapes, promotions.

(Hachey) Avez-vous idée que représente -5% de salaire chez les cadres?

(Collette) Au CUM nous avons 12 cadres qui ne sont pas régis par une convention collective. 5% de 12 ne représente pas beaucoup. En comparaison avec les autres universités on est dans la moyenne. C'est l'Université Dalhousie qui a le moins de dépenses administratives. UNB arrive en deuxième. L'Université de Moncton se situe dans la moyenne. Il y en a 5 ou 6 avant nous.

(Bourque) Est-ce que les professeurs sont prêts à faire des sacrifices?

(L. Goguen) Nous sommes à la veille de négocier. Il y a des propositions de prêtes; il trouve inadéquat de partager cette information. Il fait allusion à certains postes au niveau des cadres qui devraient être coupés. Si nous avons à donner des directives au Comité du budget, on s'attend que le Comité du budget nous amènera un certain nombre de principes et on pourra les discuter ici.

(Collette) Il est trop tard dans l'année pour faire un revirement. Il faut garder ce qu'on a maintenant c'est-à-dire l'existant et de s'établir des priorités pour les prochaines années. Ne pas créer de nouveaux postes sans en éliminer un existant? Le gros des dépenses, ce sont les salaires. Rencontre avec les syndicats afin de leur demander de ne pas être trop rigide. Dans les projets de rénovation, nous en avons 45 qui ont été remis. L'achat d'équipement est limité. On se donne 12 mois pour faire un virage. On ne pourra pas tout faire. Le Comité du budget est formé des trois Vice-recteurs, du Recteur et du Directeur du Service des finances.

(Gaudet) On devrait peut-être geler l'augmentation statutaire pour cette année.

(Collette) Déjà au 1er mai, on devra payer.

(Poitras) Où se situe les deux autres centres? Pourcentage académique, pourcentage administratif.

(Collette) Mêmes critères pour les deux autres centres. Plus petit est le centre, plus élevé sera le pourcentage consacré à l'administration.

(Carrier) A Edmundston, avec un gel des frais de scolarité, nous aurons un déficit de 40 000\$.

(Rioux) Même chose pour nous, avec un gel des frais de scolarité nous aurons un déficit de 40 000\$.

(Rioux) Ca fait partie d'un tout: augmentation des frais de scolarité, moins 5% du salaire des cadres, un gel dans les échelles. On ne devrait pas s'arrêter à un point. Tout le monde est dans le même bain. On devrait se donner une année pour étudier la question.

(Gaudet) En adoptant certaines mesures, on ne va pas régler le problème. C'est de savoir comment ne pas aggraver le problème. On devrait enlever l'augmentation statutaire.

(J. Gaudet) Quelles étaient les prévisions au CUS l'an passé? (Collette) On prévoit boucler cette année.

(Rioux) Un déficit de 40 000\$ s'explique par une augmentation du nombre de professeurs et d'une diminution du nombre d'étudiants.

(Poitras) Il est difficile de décider pour l'ensemble. Nous n'avons pas les mêmes conditions.

(Carrier) Au CUSLM, s'il y a un gel des salaires, 1% représente 14 000\$. Le statutaire représente 2.2% pour les professeurs et 2.8% pour les autres.

(Gaudet) Est-ce que l'échelle de salaire est la même dans les trois centres?

(Poitras) Il y a quelques différences.

(D. LeBlanc) Il faut établir une formule et tout le monde doit faire sa part.

(Blanchard) Un gel partout permet-il de boucler?

(Collette) Si c'était possible, oui. Mais légalement nous ne pouvons le faire. Ce qui est négocié est négocié.

(Ouellette) La situation est grave. Y a-t-il moyen d'avancer la réunion du Conseil à la fin mai? On devrait mandater l'administration de rencontrer tous les groupes afin de geler tous les salaires. Il a le sentiment que le Conseil n'est pas prêt à déléguer cette question au Comité exécutif.

(L. Goguen) L'on devrait avancer la réunion du Conseil afin de leur permettre de participer à l'adoption de ce budget. Il y a un travail de préparation à faire. Nous avons eu une discussion intéressante mais il doit y avoir des priorités à établir. Il n'y a pas de professeurs, ni d'étudiants au Comité exécutif. Il y a des éléments de solution dans l'air.

(Ouellette) Pour 86-87, geler toutes les augmentations, même le statutaire. Donner moins avec plus de qualité, ou donner tout à tout le monde. L'augmentation statutaire n'a plus sa raison d'être. Il n'y a pas d'autres solutions. Si on coupe des postes, on devra couper des programmes; ce n'est pas ce qu'on veut. Notre objectif est de former la jeunesse de langue française. Dans 12 mois on devra se donner une orientation.

(Raïche) Le gel des salaires, et enlever l'augmentation statutaire, c'est sérieux parce qu'il y a un problème légal. Si on envisage un gel statutaire, avons-nous quelque chose en cas de situation d'urgence afin qu'on puisse enlever cette augmentation statutaire?

(Collette) La procédure est difficile. Tout est possible, mais il faudra négocier. L'Université est régie, on est régie par les conventions collectives, tant qu'il n'y a pas de nouvelles négociations.

(Malenfant) La situation est compliquée, il y a des conséquences s'il y a un gel. Il y a peut-être possibilité de suspendre le statutaire, mais cela devra être négocié. Il faudra formuler une proposition. Ce qui est légal, c'est la

(Raïche) Vaut-il mieux avoir ce 150 000\$ par les frais de scolarité ou l'avoir directement du gouvernement?

(Poitras) Il y a toutes sortes d'éléments à tenir compte. Si ça coûte plus en frais de scolarité, on en donnera plus à l'étudiant.

(Raïche) Si on ne demandait pas de frais de scolarité, pourrait-on avoir ce montant?

(Carrier) 60% des étudiants empruntent. Ce n'est pas tout le monde qui touche des bourses. 50% des étudiants pourraient aider l'Université à mieux vivre et l'autre 50% paieraient de sa poche.

(Ouellette) Pour la prochaine réunion il faudrait avoir:

-le nombre d'étudiants qui ont un prêt: le montant en moyenne

-le nombre d'étudiants qui ont une bourse: le montant en moyenne

(Collette) L'aide aux universités et l'aide aux étudiants ne relèvent pas du même ministère. Il y a un maximum que l'étudiant peut emprunter.

M. Collette fait distribuer un tableau relatif aux frais de scolarité dans les établissements des Maritimes tiré du document officiel de la CESPM. (Voir annexe B).

(Malenfant) Il faut tenir compte qu'au Québec il y a des frais additionnels que les étudiants doivent payés. **Si on** compare les frais de scolarité et de logement au Nouveau-Brunswick, nous sommes privilégiés car Moncton serait le plus bas au Canada. Il est facile de parler autour de la table en faveur d'un gel, mais en réalité c'est une autre chose. Il faut peser le pour et le contre.

(Hachey) L'information, c'est le pouvoir. Nous avons des lacunes concernant les arguments administratifs. Quand on dit qu'au Québec ils sont taxés, il n'y a pas 15 relevés de notes dans une année. La solution la plus simple est d'hausser les frais de scolarité. 1% d'augmentation représente 400 000\$, donc il est facile de régler votre problème de budget.

(Bourque) Avec toute l'information que vous avez maintenant, auriez-vous quand même fait la pétition?

(Hachey) Oui.

(Malenfant) Les étudiants ont toute l'information que nous venons de donner. Il ne faut pas croire que la pétition aurait été moins forte.

(Ouellette) Avez-vous l'intention que le Conseil prenne une décision sur les frais de scolarité aujourd'hui. Il faudra attendre à la prochaine réunion.

(L. Goguen) Il déplore le ton de certaines interventions depuis une demi-heure. L'intervention des étudiants est appropriée. Nous avons des opinions à partager. Il est adéquat qu'on ne prenne pas de décision cet après-midi et on ne devrait pas s'attarder davantage.

(Carrier) Nous étions sur la bonne piste, une heure passée. On dit que le gouvernement va refuser notre demande, on est très pessimiste depuis une demi-heure.

(Rioux) Ce qui est nouveau cet après-midi, c'est que nous avons un front commun pour aller rencontrer le gouvernement au niveau de la Province. Les associations de professeurs sont en train de faire la même chose, au lieu d'une voix

c'est un groupe qu'on entendra. Nous avons assez de statistiques pour arriver avec quelque chose de structuré.

15. AFFAIRES NOUVELLES

La rubrique "frais de scolarité" a été discuté au point 12.

16. PROCHAINE REUNION

Le 31 mai, à 9h, à Shippagan.

17. CLOTURE

M. le Président se dit heureux et content des échanges d'hier et d'aujourd'hui.

RESOLUTION 47-CGV-860412

Il est proposé par Yvon Ouellette

"Que la séance soit levée."

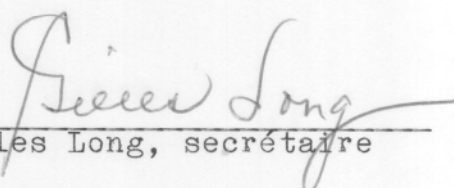
Vote

unanime

ADOPTE. Il est 17h20.

Contresigné le _____

Paul L. Bourque, président


Gilles Long, secrétaire